# Responsabilités des constructeurs : notions clés

Sécurisez vos chantiers en maîtrisant les responsabilités du constructeur, de la conclusion du marché aux garanties après réception.

## Objectifs de la formation

**À l'issue de la formation, le participant sera capable de :**

Identifier les règles du contrat de louage d'ouvrage et les appliquer aux situations rencontrées en pratique

Distinguer les différentes formes de réception d'un ouvrage et en mesurer les conséquences juridiques pour chaque partie

Sécuriser la gestion des chantiers en identifiant les engagements et les risques du constructeur à chaque étape du projet

Anticiper les situations d'inexécution contractuelle et connaître les leviers d'action disponibles : mise en demeure, résolution, indemnisation

Exploiter la jurisprudence récente pour mieux conseiller, défendre ou prévenir les litiges en droit de la construction

### POINTS FORTS

**Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants**

**Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra**

## Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

Recueil des besoins du participant, en amont de la formation

Préparation et diffusion de supports pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des cas concrets

Cas pratiques et mises en situation ciblées

Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges

Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique

Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants et responsables d'entreprises du BTP, conducteurs de travaux, juristes spécialisés en droit de la construction, responsables juridiques d'entreprises du BTP, gestionnaires de sinistres en assurance construction

### PRÉREQUIS

Aucun

### DURÉE

2 journées soit 14 h au total

### MODALITÉS DE DISPENSE

Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

### TARIFICATION

Formation INTER 1 600 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

### DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS

Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

### FORMATEUR

Expert ROLEV IMPACT

### SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation

### RECOMMANDATIONS

TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH...) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**contact@rolevimpact.com**
**06 15 38 72 52**
**www.rolevimpact.com**

# Responsabilités des constructeurs : notions clés

## Programme

### 1 Le contrat de louage d'ouvrage

**Définition et périmètre contractuel**

Notion et typologies visées par les articles 1710 et 1779 du Code civil

Frontières avec les contrats voisins : vente, vente en l'état futur d'achèvement, mandat

**Régime juridique applicable**

Nature civile ou commerciale du contrat et incidence sur la compétence juridictionnelle

Normes et réglementations applicables selon la nature des travaux

### 2 La réception de l'ouvrage

**Formes et conditions de la réception**

Réception expresse, tacite et judiciaire : définitions, conditions de validité

Réception avec ou sans réserves : portée juridique et conséquences pratiques

**Effets juridiques de la réception**

Point de départ des garanties légales et transfert des risques

Purge des désordres apparents non réservés

### 3 Responsabilité des constructeurs avant réception

**Obligations contractuelles du constructeur**

Exécution conforme au marché : respect des plans, des normes et des délais contractuels

Responsabilité contractuelle de droit commun pour les désordres en cours de chantier

Devoir de conseil, d'alerte et de prudence à l'égard du maître d'ouvrage

**Sanctions de l'inexécution contractuelle**

Pénalités de retard : régime contractuel, pouvoir de modération du juge

Mise en demeure et exécution aux frais du débiteur

Résolution du contrat : conditions, effets et indemnisation du maître d'ouvrage

Cas pratique : gestion d'un chantier en difficulté

### 4 Responsabilité des constructeurs après réception

**Les garanties légales post-réception**

Garantie de parfait achèvement (1 an) : champ d'application, désordres visés, mise en œuvre

Garantie biennale de bon fonctionnement (2 ans) : éléments d'équipement dissociables

Garantie décennale (art. 1792 C. civ., 10 ans) : ouvrages concernés, conditions d'engagement, assurance obligatoire

**Désordres évolutifs, tardifs et responsabilité résiduelle**

Désordres futurs et aggravés : conditions de prise en charge, charge de la preuve

Apport de la jurisprudence récente sur les désordres évolutifs

Responsabilité contractuelle résiduelle hors garanties légales (dommages intermédiaires) : fondements et limites

Causes d'exonération : faute du maître d'ouvrage, cas de force majeure, fait d'un tiers

Analyse de décisions jurisprudentielles récentes, études de cas des participants

**Nature de l'action** Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail

**Suivi de l'action** Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.